

afigese

LES RENCONTRES DE L'AFIGESE

Région Occitanie

21 AVRIL 2023
SETE



PROGRAMME

➤ **10h00 | 11h15**

Le "verdissement des financements et des budgets" : comment les finances et le contrôle de gestion peuvent accompagner la transition écologique ?

➤ **11h15 | 12h30**

L'actualité financière et économique de nos collectivités et les réponses apportées dans ce contexte

➤ **12h30 | 14h00 : Buffet déjeunatoire debout et visite du Musée**

➤ **14h00 | 15h00**

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

➤ **15h00 | 16h30 : Ateliers en sous-groupes :**

- La construction et l'utilisation des tableaux de bord décisionnels et la gouvernance de la donnée
- La mise en place d'un Contrôle Allégé en Partenariat avec la DDFIP, comme levier pour rationaliser et optimiser la chaîne comptable.
- Budgets verts et évaluation extra financière des politiques publiques : partage d'expériences.

➤ **16h30 – 16h40 : Clôture et remerciements**



afigese

LES RENCONTRES DE L'AFIGESE

Région Occitanie

Budgets verts et évaluation extra financière des politiques
publiques : partage d'expériences

21 AVRIL 2023

SETE



Plan de la présentation

1. Contexte
2. Evaluation extra-financière
3. Evaluation climat du budget
4. Et après ...

1. Contexte



1. Contexte

Présentation de Marseillan

Région : **Occitanie** Département : **Hérault**
 Agglomération : **Sète agglomération méditerranéenne**



Population : 7692 habitants (INSEE 2020)
5 170 hectares de superficie
 dont **2 745** hectares d'eau



Service à la population		Label Qualivilles : référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne (relations quotidiennes des habitants de la commune avec les services municipaux).	
Tourisme		Pavillon bleu : valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.	6 km de plage
Mobilité		Palmarès du Baromètre des villes cyclables : 3 ^{ème} dans la catégorie des petites villes sur l'accessibilité vélo (Note A : 4,47)	30 km de pistes cyclables
Accessibilité		Handiplage : label obtenu pour la « plage d'honneur ». Intégration des personnes à mobilité réduite aux loisirs et à la plage.	

1. Contexte

Une volonté politique



Monsieur le Maire, Yves Michel, a été élu en 2020 sur un programme fort en faveur du développement durable



Volonté de mettre en place des indicateurs concrets, factuels et chiffrés pour s'assurer de la cohérence de l'action communale



Mettre en œuvre un projet structurant et transversal

2. Évaluation extra-financière



2. Evaluation extra-financière

Intérêts, enjeux et objectifs



Volonté

Volonté de mettre au cœur de sa politique publique les questions environnementales, sociales et sociétales et de gouvernance.

Favoriser le mieux vivre ensemble



Urgence

L'urgence climatique impose d'agir pour que les collectivités territoriales puissent devenir des moteurs de l'économie durable.

Montrer l'exemple en se tournant résolument vers l'avenir



Innovation

Mettre en place un reporting extra-financier par la notation ESG.

Démontrer les implications environnementales, sociales et sociétales des choix de politiques publiques



Participation

Implication de la démarche passe par la mise en place d'un projet collaboratif.

Donner du sens à l'action

2 . Evaluation extra-financière

Le rôle de Piléa Stratégie



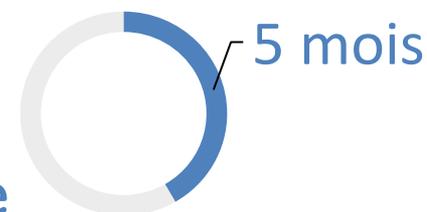
- Société indépendante basée à Montpellier ayant un positionnement fort auprès du secteur public local
- Membre de l'Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement (APCC)
- Formation ABC (Association pour la Transition Bas Carbone)
- Utilisateur de la méthode budget climat I4CE

Missions :

- Animation de l'évaluation
- Formation des équipes et des élus aux enjeux ESG (Environnement Social Gouvernance)
- Mise en œuvre de 39 indicateurs permettant une vision à 360° de l'action publique locale
- Méthodologie robuste et objective basée sur des référentiels vérifiables (transparence)
- Plan d'actions complet par domaine
- Veille réglementaire

Evaluation effectuée par **Candice Thuriès** et **Laurent Milhé** entre septembre 2021 et janvier 2022.

Durée



2. Evaluation extra-financière

Principe de l'évaluation

3 Piliers

Environnement

Social

Gouvernance

Note



11 indicateurs

19 indicateurs

9 indicateurs

39 indicateurs

Empreinte carbone (3)
Budget climat(1)
Consommation responsable (5)
Biodiversité (2)

Personnel (13)
Cybersécurité (1)
Collectivité et territoire (2)
Sous traitants & fournisseurs (3)

Conseil et information (2)
Transparence (2)
Citoyenneté (2)
Ethique (3)

100 points
Environnement = 44 points
Social = 32 points
Gouvernance = 24 points

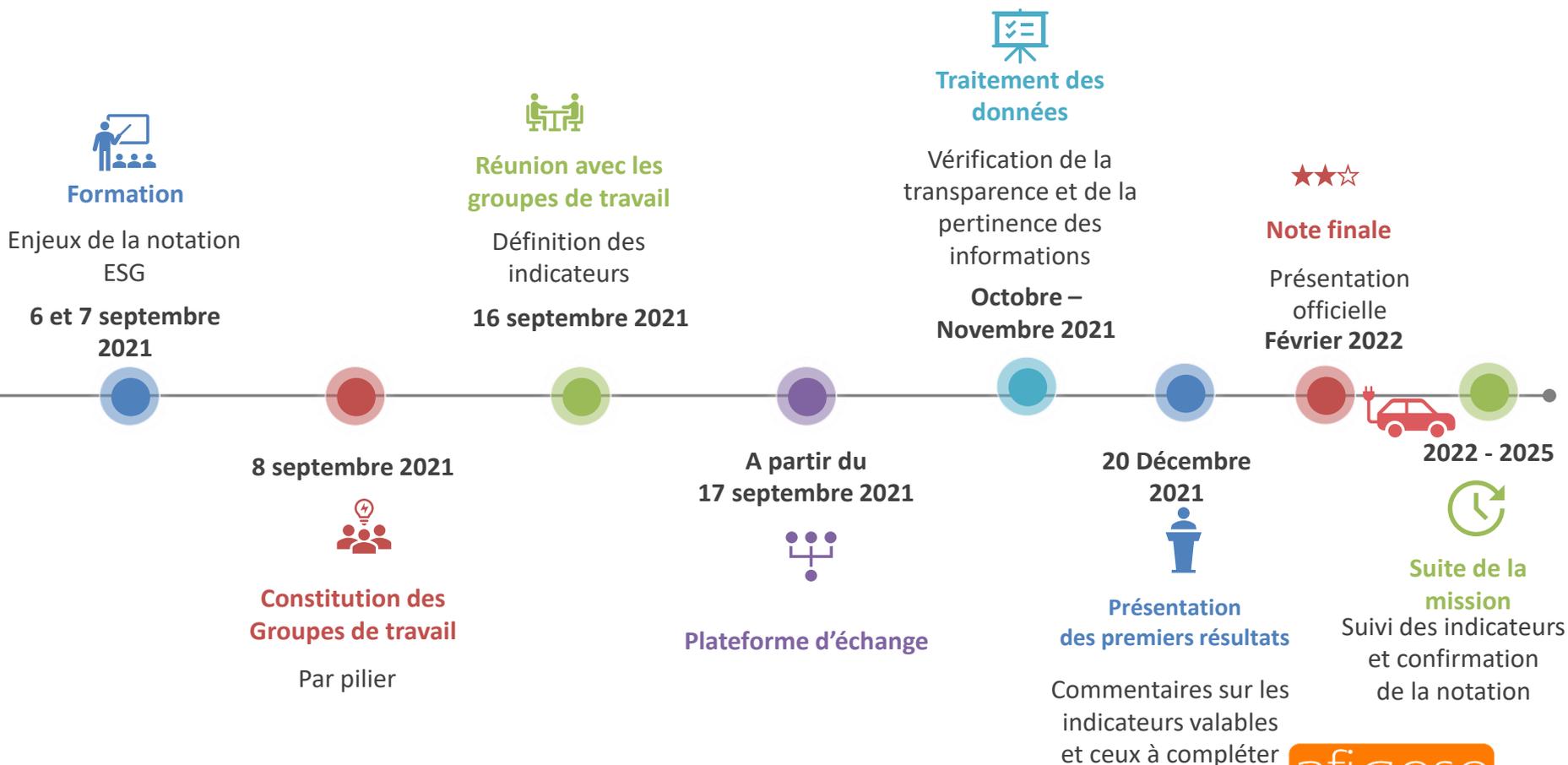
Catégories

Les Rencontres de l'AFIGESE | Région Occitanie



2. Evaluation extra-financière

Déroulement de l'évaluation



2. Evaluation extra-financière

Implication des agents dans l'évaluation

Services	Contenu	Réunion	Action
Direction générale 1 agent	Animation du projet	4,5	Suivi : 1,25
Service des finances 2 agents	Budget climat, qualité comptable	1	2,25
Service ressources Humaines 1 agent	Rapport social unique	0,5	0,5
Services techniques 4 agents	Bilan Gaz à effet de Serre, gestion des fluides, gestion du parc de véhicule	1	2
Services des marchés 1 agent	Politique d'achat	0,5	0,25
Service informatique 1 agent	Cybersécurité, site internet	0,5	0,25
Secrétariat général 1 agent	Transparence de la vie publique, gestion des assemblées		Suivi : 0,5 jour Action : 1 jour
Restauration scolaire 1 agent	Application de la loi EGALIM	0,5	0,25
TOTAL 12 agents		8,5 jours	8,25 jours

 1,4 jour / agent

2. Evaluation extra-financière



Conseil municipal

Budget

❖ Choix politique.

- ❖ Valorisation comptable
- ❖ Recherche de financement

ROB 2023 / vote du CA

Budget climat

- ❖ Lutte contre le changement climatique
- ❖ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



❖ Aide à la décision



Financements
C2E, Subvention, prêts « verts »,



Politique d'achat

Mise en œuvre de la loi AGEC du 10 février 2020 et de son décret du 9 mars 2021.



- ✓ Gestion des ressources (eau, énergie...)
- ✓ Villes et communautés durables
- ✓ Biodiversité (éclairage, zone humide, espaces naturels...)
- ✓ Égalité entre les sexes



Bilan gaz à effet de serre

- ❖ Valorisation des impacts de l'organisation en matière de CO2eq
- ❖ Plan d'action à 3 ans de lutte dans la réduction des émissions de CO2

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Loi ZAN
(Zéro artificialisation Nette)



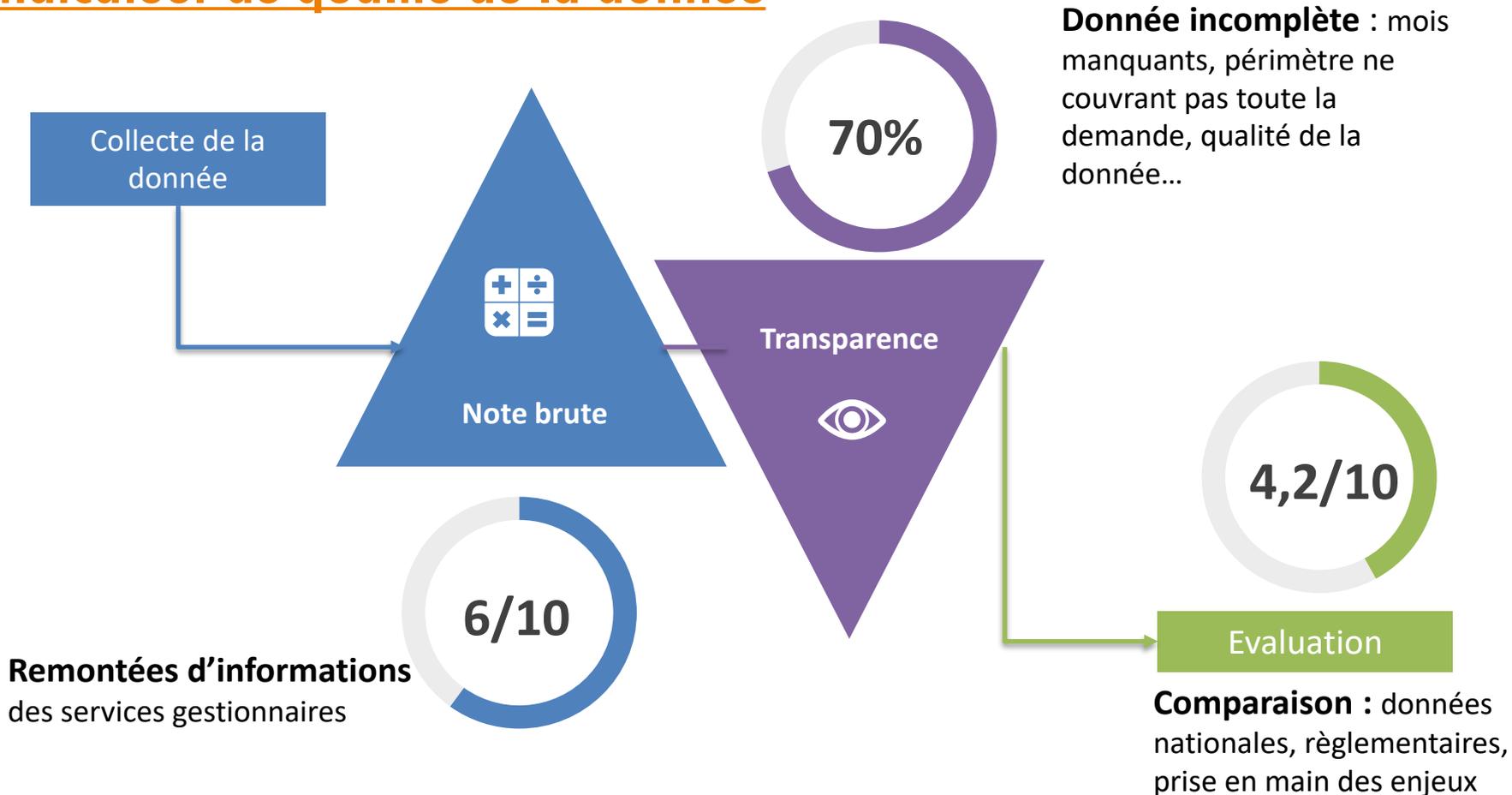
RE2020
(Règlementation
Environnementale 2020)



Bilans
GES

2. Evaluation extra-financière

Indicateur de qualité de la donnée



2. Evaluation extra-financière



Pilier Environnement

Poids dans l'évaluation de la ville 40%

24 pts / 44



8,3

Bilan Gaz à Effet de Serre (GES)



3,6

Budget climat



9,8

Consommation responsable



2,1

Biodiversité



Pilier Social / Sociétal

Poids dans l'évaluation de la ville 32%

19 pts / 32



14,1

Ressources humaines



1,8

Cybersécurité



2,8

Territoire



0,2

Sous-traitants et fournisseurs



Pilier Gouvernance

Poids dans l'évaluation de la ville 28%

17 pts / 24



3,8

Conseil et information



4,4

Transparence



1,5

Citoyenneté



7,0

Ethique

- Publication du Bilan sur le site de l'ADEME
- Déplacement domicile-travail des agents de la commune
- Intégration du budget climat (budget atténuation) dans le ROB et dans le pilotage des projets
- Actions sur la gestion de l'eau

- Analyse du Rapport Social Unique
- Action sur le guichet unique
- Adaptation de la politique d'achat

- Analyse de la qualité de diffusion de l'information dans les services
- Participation citoyenne
- Budget participatif

92 préconisations

Exemple de fiche indicateur

39 fiches

Référence technique et lien avec l'ODD de référence (ONU)
Transparence assurée. Ici indicateur n°1.3 du pilier 1

Note obtenue sur la base des données de la Ville en comparaison avec les données de référence (Etat, Ademe, Accords de Paris, réglementation...)

Contribution à la note ESG de l'indicateur

Transparence dans la méthode de calcul (important dans le cadre d'une labellisation prochaine)

Présentation des données de la collectivité (en unité de compte ou en euros)

Préconisations avec plan d'action à mettre en œuvre en fonction des priorités de la collectivité et de l'urgence (réglementaire ou souhaité).

Identification de l'indicateur ESG

Code 1.3
Nom Empreinte carbone scope 3
Famille Bilan Gaz à Effet de Serre (GES)
Pilier Environnement

ODD

Objectifs de l'indicateur

Mesurer la prise de conscience et l'implication de la collectivité sur ses émissions indirectes de Gaz à Effet de Serre.

Périmètre de l'étude

Composantes étudiées : c8 : Emissions liées à l'énergie non incluse dans les autres scopes; c9 : achats de produits et de services; c13 : déplacement domicile-travail; c23 : déplacements professionnels.

Note

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note dégradée: Méconnaissance
Note maximale: Maltrise

Calcul de l'indicateur : 6,0
Note obtenue par la collectivité sur 10

Transparence : 99%
Evaluée sur 100%

Poids dans la notation : 5
Poids de l'indicateur dans la notation sur 100

Note finale : 2,96
Note sur : 5

Méthode de notation

Evaluation de la capacité de la collectivité à prendre en compte les données du bilan de Gaz à Effet de Serre pour améliorer son empreinte carbone.

Transparence et complétude de la donnée

Le calcul est fonction de la qualité de l'information obtenue, la représentativité technique et temporelle, la complétude et la cohérence des données transmises.

Données réglementaires et/ou référentiels

-La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015) impose la réalisation d'un bilan de Gaz à Effet de Serre tous les 3 ans pour les collectivités de + 50 000 habitants en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Tout manquement à cette obligation est passible à une sanction de 10 000 € et 20 000 € en cas de récidive. Les bilans établis après le 1er janvier 2016 doivent être transmis et publiés sur le site de l'ADEME.
-La documentation base carbone est fournie par l'Ademe.
-Le calcul du scope 3 est facultative.

Bilans GES

Référents

Chef de projet : Michaël Guycyard (DGS)
04 67 77 88 85 / dgs@marseillan.com

Source des données : Didier Dumas (DST)
04 67 01 08 42 / didier.dumas@marseillan.com

Référent Piléa Stratégie : Laurent Milhé
06 73 84 34 03 / laurent.milhe@pilea-strategie.fr

Méthode de collecte de la donnée

Factures de gaz et électricité (site Hérault Energie - 2019)
Tableau de suivi de consommation des combustibles tenu par la Direction des Services Techniques (2019)
Compte administratif (2019)
Enquête sur les modes de déplacement domicile-travail (2021)
Tableau de suivi des déplacements professionnels tenu par la Direction des Finances (2019)

Commentaires

Le niveau de collecte des données est de bonne qualité. Les facteurs d'émissions liés à la mobilité sont logiquement élevés avec un taux d'utilisation élevé des véhicules diesel. Les achats représentent un facteur important également. La mesure s'effectuant à partir des facteurs d'émission monétaires, le calcul reste perfectible.

Données

Données en tCO2e

c.22	143,8
c.13	2,3
c.9	538,3
c.8	42,6

c.8 Emissions liées à l'énergie non incluse dans les autres scopes
c.9. Achats de produits et services
c.13. Déplacements professionnels
c.22. Déplacements domicile/travail des agents

Enquête déplacements domicile/travail sur 2021

Autres (ER5, Hybride ...)	0,198 tCO2e	837.549 km analysés
Transport individuel doux	0,204 tCO2e	180 réponses traitées
Transport en commun	0,764 tCO2e	(76% effectif)
Moto	1,295 tCO2e	
Essence	28,771 tCO2e	
Gazole		112,613 tCO2e

Préconisations

- Améliorer la capacité énergétique des bâtiments.
- Privilégier le renouvellement du parc de véhicules générant moins de 50 g.CO2.km.
- Limiter l'utilisation des climatisations.
- Réfléchir à la mise en œuvre de bâtiments à énergie positive pour les opérations nouvelles.
- Mettre en place des mesures visant à favoriser le covoiturage et/ou l'utilisation de transports doux.
- Privilégier train et transports en commun (bus, tramway) dans les déplacements. A défaut, utiliser les véhicules générant moins de 50 g.CO2.km.
- Favoriser les visioconférences.

Source : Piléa Stratégie - Document strictement confidentiel, propriété de Piléa Stratégie. Il ne peut être transmis ou divulgué à des tiers sans accord préalable de Piléa Stratégie.

3. Évaluation climat du budget



3. Évaluation climat du budget

Méthodologie : I4CE

Périmètre : budget principal

Exclusion : 0%

(toutes les dépenses ont été analysées)

Données : réalisation 2022 (CA 2022)

15% des dépenses sont hors périmètre (amortissement de la dette, opérations d'ordre)

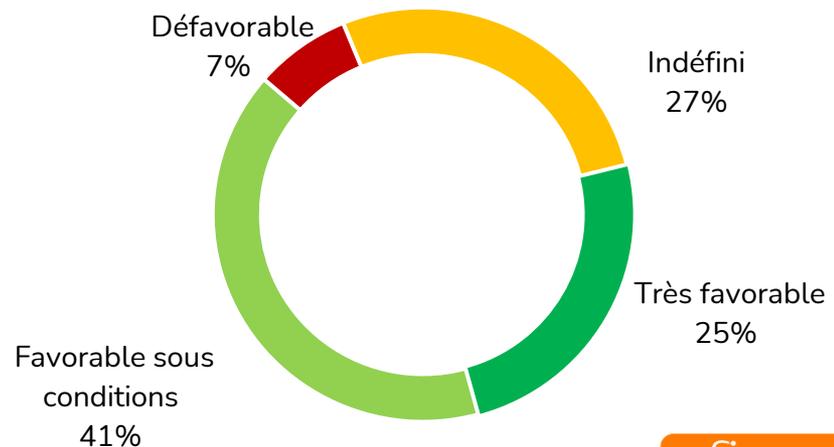
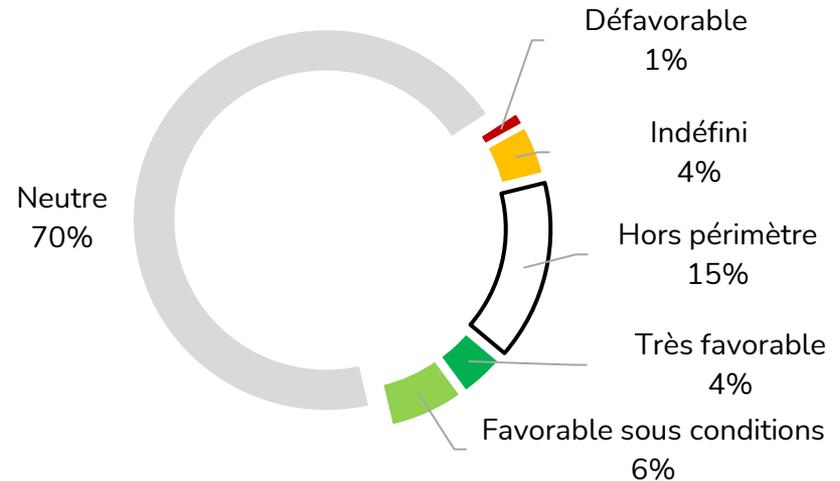
70% des dépenses sont neutres sur l'impact climat

Sur les dépenses « à impact » :

66% des dépenses sont favorables (25% permettent de répondre à la stratégie nationale bas carbone)

7% des dépenses sont défavorables

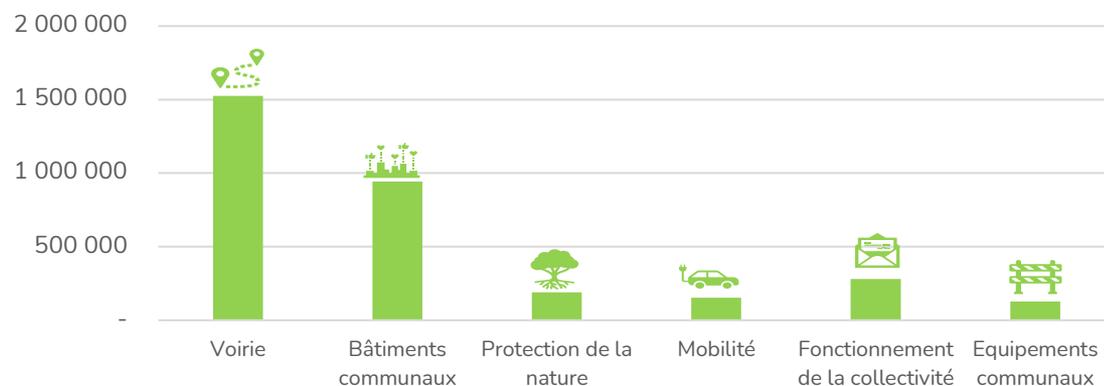
27% des dépenses n'ont pas pu être classées car la méthodologie n'est pas encore connue ou la donnée implique la mise en place de tableaux de bord extra-comptables.



3. Évaluation climat du budget

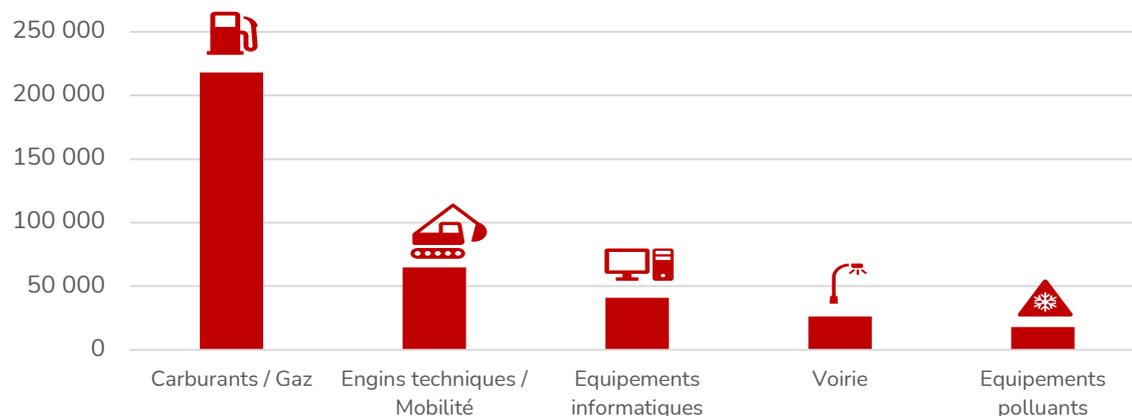
- Construction de pistes cyclables et passage de l'éclairage public en LED
- Complexe sportif ayant obtenu le label Bâtiment Durable Occitanie (BDO OR) 
- Achat de 3 voitures électriques
- Installation d'une « canopée »

Les dépenses favorables



- Carburants sur équipements techniques et véhicules carbonés
- Location de matériels techniques
- Remboursement des frais de déplacement
- Achats de matériel informatique
- Création de points lumineux
- Ajout de climatisations

Les dépenses défavorables





4. Et après ...



4. Et après...

Structuration de l'action publique

Rédaction à venir d'un Rapport de Développement Durable, amélioration continue du BEGES, choix des projets en fonction de l'impact climat (volet atténuation) et prochainement sur le volet adaptation. .

Urgence climatique

Faire prendre conscience à l'ensemble des agents et des élus de la nécessité de prendre en compte l'urgence climatique.

Embarquer les parties prenantes

Elargissement des valeurs portées par la commune à l'ensemble de ses parties prenantes : associations, conseil citoyen, fournisseurs

Recherche de financement

Sources de financement innovants et/ou ponctuels (fonds vert, aide de la Région sur les projets qui s'inscrivent dans la SNBC) et financements bancaires dédiés (Banque des territoires, Arkéa, LBP ...)

Anticiper les renforcements réglementaires

Loi ZAN,
Achats durables ...

